Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_01-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.01 – Tarifs communaux 2026

Elue rapporteure : F. BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

Les propositions de tarifs des « produits et services communaux » pour l'année 2025 ont été examinées par la commission finances et administration générale le 9 décembre 2025 ; ces tarifs sont globalement stables ou varient à la marge.

Ils ont été discutés avec les adjoints référents et les services concernés.

En ce qui concerne les tarifs de stationnement sur la **prairie Kennedy**, il est proposé de les confirmer mais de dire **qu'ils seront désormais applicables à l'année** et qu'il sera possible de souscrire un forfait « 14 jours » d'un montant de 66 €.
Cela consolide le montant des FPS (qui ne peuvent être supérieurs au tarif le plus haut) au même niveau.
Pour des raisons techniques et pour pouvoir créer ce tarif « 14 jours » on doit supprimer un des tarifs « forfait jours » ; le tarif le moins sollicité est le forfait 5 jours.

Les tarifs seront appliqués dès que les bornes seront reprogrammées par Easypark – Flowbird, et au plus tard le 1er février 2026.

Il est par ailleurs proposé de formaliser vis à vis des mairies des îles la mise à disposition des **50 à 60 places du « parking » Churchill** en contrepartie d'une redevance de 500 € par place et par an.

Des badges seront distribués aux mairies de MOLENE et OUESSANT qui les affecteront à leurs administrés selon les règles qu'elles définiront (éligibilité, tarif…).
Un état du nombre de badges distribués sera communiqué en fin d'année et une facture établie à l'encontre des mairies.
Une convention encadrera cette mise à disposition de badges pour garantir le recouvrement des recettes.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_01-DE

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Vu la proposition de tarifs communaux 2026 jointe en annexe,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve les propositions tarifs communaux 2026 joints en annexe à la présente.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)